



ZEP BIOZYME

Activateur biologique en poudre effervescente

- Activateur biologique en poudre effervescente à base de cultures de micro-organismes, d'enzymes et d'éléments nutritifs nécessaires au réveil de l'activité biologique.
- L'effervescence permet une meilleure diffusion et activation du produit.
- Contribue au bon fonctionnement des systèmes d'évacuation des bacs à graisse, permet d'espacer les curages des canalisations et des bacs.
- Assainit les fosses septiques, regards, puisards et retarde le pompage.
- Inoffensif pour le milieu écologique, micro-organismes certifiés non pathogènes : classe de risque 1 - proposition EFB.
- Agit rapidement.
- Supprime les mauvaises odeurs en évitant la formation de H₂S.
- Ne contient pas de soude caustique.
- Sans attaque sur les supports - Ininflammable.
- Tensioactifs biodégradables à plus de 90 %.

BIOZYME apporte une flore bactérienne active qui digère les dépôts organiques (graisses, corps gras, protéines, amidon et cellulose) contenus dans les bacs à graisse, les fosses septiques, les canalisations de cuisine et sanitaires.

APPLICATION

Pour assurer la bonne efficacité de BIOZYME, il est préférable de diluer le produit dans une petite quantité

d'eau tiède à 30 - 40 °C maximum. Laisser reposer 15 à 30 minutes, voire 1 heure, le temps pour les bactéries de se réactiver. Verser ensuite cette solution dans l'endroit à traiter.

a/ BACS À GRAISSE

Avant le traitement, l'ensemencement du système doit être fait tous les jours pendant une semaine à raison de 40 à 80 g par jour. Ensuite le système doit être traité :

En fonction du nombre de repas :

- De 0 à 50 repas/jour : 40 à 60 g/semaine.
- De 50 à 100 repas/jour : 60 à 80 g/semaine.
- De 100 à 300 repas/jour : 80 à 200 g/semaine.
- De 300 à 500 repas/jour : 200 à 320 g/semaine.
- De 500 à 1000 repas/jour : 320 à 480 g/semaine.
- Plus de 1000 repas/jour : 500 g minimum/semaine

En fonction du volume du bac :

- 1500 L : 40-80 g/semaine.
- 3000 L : 80-200 g/semaine.
- 5000 L : 200-320 g/semaine.
- 7500 L : 320-480 g/semaine.
- Supérieur à 10 000 L : 500 g minimum/semaine

b/. CANALISATIONS

Dans le cas du traitement des canalisations :

Pour prévenir l'engorgement, le bouchage ou les mauvaises odeurs, faire un traitement avec 50 à 100 g de BIOZYME par semaine.

c/. FOSSES SEPTIQUES

Pour une fosse septique de 1 m³: Assurer le démarrage en ajoutant 100 g dans la cuvette des W.C. la première semaine ou directement dans la fosse.

> Entretien courant :

50 g tous les 15 jours dans la cuvette des W.C. Faire couler l'eau.



CARACTERISTIQUES

Aspect : poudre blanchâtre.

Densité : 1.pH (1 %) : 6,5 - 8,5.

Dénombrement flore totale : 5 x 10⁸ CFU/g.

Contient une sélection de bactéries (bacillus) et d'enzymes(lipases).

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.